

Les compétences

Les compétences
Les compétences

Juridiquement, dans les statuts, les compétences de la Communauté d'agglomération s'organisent entre compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

> Compétences obligatoires

• Le développement économique

La Communauté assure l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Elle mène également des actions de développement économique d'intérêt communautaire telles que l'accompagnement à la création de pôles compétitivité sur le secteur thermal ou la filière bois.

• L'aménagement de l'espace

Au travers d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la Communauté définit les grandes orientations d'urbanisme et de développement du territoire. Le Plan de Déplacement Urbain, « volet mobilité du SCOT », définit les priorités de l'agglomération en matière de déplacement. L'objectif à terme est de proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture en ville (réseau de transport en commun URBUS).

• L'équilibre social de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat définit les objectifs du Grand Dax en matière d'habitat avec :

- l'amélioration de l'offre de logements sociaux ;
- l'accès au logement pour les personnes défavorisées ;
- le renouvellement du parc immobilier urbain ou périurbain avec la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à partir de 2008.

• Politique de la ville

Dernière compétence obligatoire de la Communauté, elle porte sur les domaines de développement urbain, local et d'insertion économique d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, le Grand Dax est amené à élaborer un contrat d'agglomération en partenariat avec l'Etat, la Région et le département. Ce document récapitule les principaux projets de la Communauté à moyen terme.

> Compétences Optionnelles

• **Protection et mise en valeur de l'environnement**

L'objectif : promouvoir toute action de préservation de l'environnement.

A travers cette compétence, la communauté réalise la collecte en porte à porte et favorise le tri sélectif des déchets. Elle s'implique dans la réduction du volume des déchets, de la nuisance sonore, de la maîtrise de la demande d'énergie et de la pollution de l'air.

• **Création, aménagement et entretien de la voirie et parcs de stationnement communautaires**

La Communauté assure la gestion et l'entretien de la totalité des voies communales revêtues ouvertes à la circulation publique pour 19 communes de l'agglomération, soit 417 kilomètres, et de 10% des voies de Dax. Le Grand Dax est également en charge de la gestion des parcs de stationnement communautaires.

• **Action sociale d'intérêt communautaire**

Dans un premier temps, il s'agit de mener des actions d'intérêt communautaire vers la petite enfance et l'enfance sur le territoire de l'agglomération. A compter de 2009, la Communauté, via la création d'un centre intercommunal d'action sociale, reprendra la gestion d'un « bouquet » de services d'aide et d'accompagnement à domicile en direction des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées :

- aide ménagère
- auxiliaire de vie
- garde de jour
- partage de repas
- téléalarme

A terme, l'objectif de la Communauté est de mettre en œuvre une politique sociale globale à l'échelle intercommunale en reprenant la gestion de l'ensemble des établissements et services de la naissance à la fin de la vie.

> **Compétences Facultatives**

• **Aménagement et gestion du chenil intercommunal**

La Communauté est propriétaire des installations et assure l'activité fourrière qui lui a été transférée par les communes. A ce titre, elle finance les travaux nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil des animaux.

• **Opérations d'aménagement rural**

La Communauté conduit les opérations d'aménagement rural.

• **Gens du voyage**

La Communauté assure la création, le réaménagement, l'entretien, la gestion des aires d'accueil et terrains de passage des gens du voyage.

Non

